

Questions orales

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, nos problèmes ne sont rien à côté de ceux du gouvernement, qui est notamment affligé du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: J'aimerais demander au ministre de la Consommation et des Corporations, qui est chargé de l'application de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, s'il va soumettre cette annonce trompeuse à l'examen de la Direction des enquêtes sur les coalitions, qui s'occupe de la publicité trompeuse? Je suis certain que cette dernière recommanderait de retirer cette annonce.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je suis certain que le directeur des enquêtes prendra bonne note des observations du député.

* * *

● (1430)

[Français]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE POURQUOI LE MINISTRE REFUSE D'AIDER LA COMPAGNIE «LES CHAUSSURES DES CANTONS DE L'EST», DE RICHMOND, QUÉ.

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale. Étant donné le refus de son ministère à participer au financement du projet «Les chaussures des Cantons de l'Est», de Richmond, le ministre pourrait-il donner les raisons exactes de son refus et dire s'il prévoit une nouvelle étude de ce dossier dans un avenir rapproché?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, comme je l'ai expliqué à l'honorable député personnellement, la compagnie et les requérants eux-mêmes connaissent très bien les raisons exactes du refus que nous avons dû donner à la demande qu'ils avaient faite à notre ministère pour la remise en marche de cette entreprise. Comme je l'ai indiqué moi-même à quelques reprises, s'il y avait des éléments nouveaux au dossier et s'il y avait un financement différent du projet qui nous était présenté, je pourrais certainement justifier une reconsidération de cette demande.

M. Beaudoin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné que le gouvernement du Québec a autorisé une subvention de l'ordre de \$150,000 par le biais du programme OSE, Opération solidarité économique, volet 4, et, d'autre part, a aussi autorisé un prêt de \$350,000 de la Société de développement industriel du Québec, et étant donné qu'il semblerait que le gouvernement du Québec étudie même la possibilité de combler la subvention non autorisée par le gouvernement fédéral, étant donné que le gouvernement du Québec s'est prononcé sur le projet en le qualifiant comme un apport des plus précieux pour la région, tandis que le gouvernement fédéral disait qu'il n'était pas du tout utile à l'expansion économique de cette région, le ministre peut-il dire ce qui arrive en ce qui a trait aux fonctionnaires du Québec, des fonctionnaires de son ministère, comment cela se fait-il qu'il y ait autant de différence dans l'appréciation d'un projet aussi important?

[M^{lle} Bégin.]

M. Lessard: Selon les renseignements que j'ai obtenus, monsieur le président, l'appui financier que le gouvernement du Québec est prêt à accorder pour la réalisation de ce projet ne semblait pas être conforme aux critères normaux établis pour le fonctionnement des programmes provinciaux en place. Si le gouvernement du Québec décide d'accorder son aide à un projet, même si ses fonctionnaires disent qu'il n'est pas économiquement rentable, je pense qu'alors c'est eux qui prennent la décision. Je n'ai pas à attendre que le gouvernement du Québec appuie ou non un projet pour décider si nous, de notre côté, devons l'appuyer ou non. Notre appui n'est nullement relié au fait que la province de Québec accorde le sien pour la réalisation d'un projet ou à tout autre organisme.

M. Beaudoin: Monsieur le président, je désire poser une dernière question supplémentaire. Le ministre peut-il dire comment il se fait—je pense que j'ai été mal compris—que les fonctionnaires provinciaux doivent collaborer avec ceux du gouvernement fédéral? Comment se fait-il que le même projet, qui devrait créer 95 nouveaux emplois, soit considéré différemment? Est-ce pour faire de la politique ou autre chose?

M. Lessard: Il est probable, monsieur le président, que leurs critères sont différents des nôtres. Mais selon les renseignements que je possède, il semble bien que, selon leurs propres critères, le projet n'est pas considéré comme étant rentable.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RESPECT DES DROITS CONFÉRÉS AUX INDIENS PAR LES TRAITÉS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et concerne les droits conférés aux Indiens par les traités. Ces droits sont sacrés pour les Indiens. Récemment, les tribunaux ont accordé aux Indiens le droit de chasser les oiseaux migrateurs à d'autres époques de l'année que pendant la saison de chasse fixée pour les autres Canadiens. Le gouvernement du Canada a ensuite signé un protocole d'accord avec les États-Unis d'Amérique, qui ne se sont jamais beaucoup souciés des droits des Indiens. A cause de cela, la décision des tribunaux a été renversée, ce qui a engendré à juste titre beaucoup d'antagonisme chez les Indiens en général. On ne peut pas annuler les droits conférés par les traités sans le consentement de la nation visée.

Le ministre se penchera-t-il de nouveau sur cette question et après avoir examiné cette affaire et consulté les Indiens, prendra-t-il les mesures nécessaires pour garantir que le gouvernement ne touchera pas aux droits que confèrent les traités aux Indiens même si cela peut aider le gouvernement à collaborer avec les États-Unis?

L'hon. James Hugh Faulkner (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je suis d'accord avec le très honorable représentant quant à l'importance des traités pour les Indiens et les Canadiens en général. Ces traités sont des ententes sacrées conclues par la Couronne et les Indiens. Je crois que le gouvernement actuel l'a toujours reconnu. Je ne comprends cependant pas pourquoi le très honorable représentant a parlé de la Convention sur les oiseaux migrateurs parce qu'en réalité, en s'entendant avec le secrétaire de l'Intérieur des États-Unis pour ratifier une modification à la convention,